



Missions durant mon préavis

Par Na74

Bonjour,

J'ai présenté ma démission le vendredi 6 mars 2026, avec un préavis de deux mois, et j'occupe actuellement un poste de commercial en relations entreprises.

Dans le cadre de mon départ, je suis pleinement investie dans la préparation de la passation. À ce titre, je mets en place des fiches de processus, des calendriers d'événements, ainsi qu'un descriptif détaillé de mes missions quotidiennes et récurrentes. J'ai également élaboré un document recensant les réflexes à adopter et les points de vigilance, afin d'assurer une continuité optimale.

Toutefois, il m'a été demandé récemment de former un stagiaire ainsi qu'un futur collaborateur sur mon poste. Considérant que cette mission ne relève pas de ma fiche de poste, j'ai exprimé des réserves à ce sujet.

Par ailleurs, il m'a également été demandé de contacter des entreprises en vue de déclencher des contrats pour le mois de septembre, période à laquelle je ne serai plus en poste. Là encore, j'ai préféré ne pas donner suite à cette demande.

En revanche, je continue d'assurer l'ensemble de mes missions habituelles, avec pour objectif de finaliser les dossiers en cours et de laisser une organisation claire et opérationnelle.

Dans ce contexte, je souhaiterais savoir si ma position est justifiée et quels sont précisément mes droits et obligations durant mon préavis.

Je vous remercie par avance pour votre retour. Cordialement, Naj